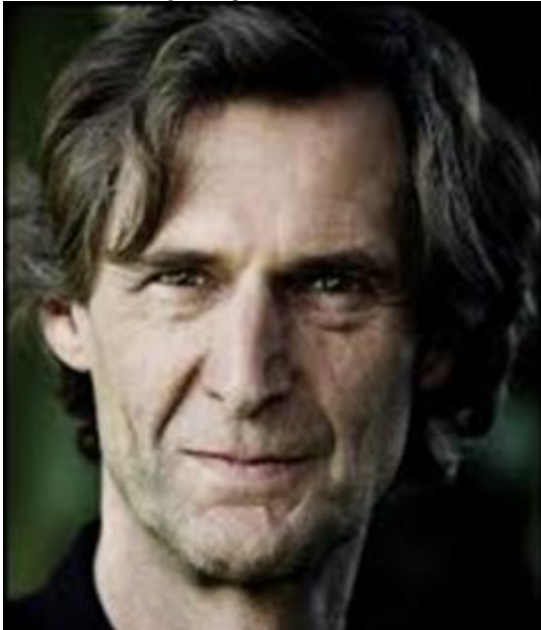


L'euthanasie chez les Frères de la Charité : un acte d'Amour ? (Contribution)



GAND 16/08 - Je donnais récemment un exposé interactif au crématorium de Courtrai sur le thème de « La manière d'affronter la mort ». Une question provenant du 'Salon', comme on y désigne le petit local réservé aux adieux, fut la suivante : « J'ai lu aujourd'hui que les Frères de la Charité ont enfin décidé d'accorder l'euthanasie aux personnes éprouvant des souffrances psychiques. Pensez-vous que les Frères soient vraiment sincères en disant cela ou est-ce du marketing maintenant qu'ils ressentent le souffle chaud de jugements 'à la Diest' ?

Quelqu'un répliqua immédiatement : « *Permettez-moi de dire que je suis content que ces frères soient là, sans quoi notre enfant ne serait plus en vie. Qui est encore disposé à soigner les personnes qui souffrent d'un handicap ou de troubles psychiques ? Ou alors l'euthanasie n'est-elle qu'une thérapie de plus pour toutes celles et ceux qui ne sont plus capables de suivre au sein de notre société ?* »

Brouhaha dans le salon. « *Ne sont-ce d'ailleurs pas ces mêmes frères qui furent les seuls à organiser un 'long stay' à Bierbeek pour ces détenus qui demandaient l'euthanasie ?* », a encore demandé quelqu'un. Cela demeure pour les gens un sujet particulièrement sensible, surtout chez ceux qui y sont étroitement liés par leur (propre) vécu.

Cela semble, ou plutôt c'est décidément un thème fortement chargé émotionnellement, et donc difficile à aborder. Le moins que l'on puisse en dire est que les Frères de la Charité y ont réfléchi et qu'ils sont prêts à participer à la recherche de solutions. Cela les a caractérisés tout au long de leur histoire vieille de 210 ans.

Il m'a été demandé d'assurer cet automne dans le cadre des commémorations des 200 ans de l'UGent une formation scientifique complémentaire à propos du docteur et professeur Joseph Guislain. Il m'intrigue, aussi en raison de sa collaboration avec le chanoine Pierre-Joseph Triest et son alors toute jeune congrégation des Frères de la Charité, fondée en 1807. Ils ont œuvré ensemble en faveur d'un « *traitement moral* » des patients psychiatriques et ne se privèrent pas de dénoncer les situations abusives au sein de la psychiatrie belge et du système pénitentiaire.

Ils ont milité comme de véritables activistes en faveur d'un cadre légal et de bâtiments adaptés. Le Dr Pr Joseph Guislain a publié un traitement aux fondements scientifiques et l'a mis en œuvre dans les premières institutions psychiatriques du chanoine Triest. La direction restait aux mains des Frères mais

les aspects scientifiques et thérapeutiques relevaient de la seule responsabilité du médecin-en-chef indépendant.

Je me demande ce que les historiens vont écrire d'ici 200 ans à propos de l'introduction de l'euthanasie relevant du droit pénal au sein de cette congrégation. Cela je ne veux pas et ne puis pas l'attendre en tant que médecin-activiste engagé, fortement concerné par la souffrance et ce qu'elle représente, mais aussi par l'espoir et le courage des patients souffrant de troubles psychiatriques et affectés d'un double diagnostic...

Je me suis formé une double opinion après avoir lu le texte d'orientation et pris connaissance de la controverse médiatique polarisante. Je suis content que la branche belge des Frères de la Charité reconnaissent que les affections psychiatriques vis-à-vis desquelles on a épuisé tous les traitements possibles puissent être considérés comme terminaux, que les patients souffrant de ces affections aient besoin de soins palliatifs et qu'ils puissent mourir dans leur environnement et dans leur contexte d'une manière propre à leur vie.

Je suis en revanche déçu que l'on présente ceci comme de *'l'euthanasie en cas de souffrances psychiques dans une situation non-terminale'* et que l'on crée ainsi l'impression qu'un *'bon accompagnement de fin de vie'* pour un patient inguérissable, scientifiquement étayé, concerté sur le plan interdisciplinaire, tenant compte des besoins et des objectifs autonomes et du contexte particulier de ce patient, exigerait une procédure pénale de cessation de vie.

La dépénalisation de l'euthanasie est intervenue historiquement et a été votée parce qu'il n'existait pas légalement au siècle précédent un *« aussi bon accompagnement de fin de vie »* et n'a été reconnu que plus tard par la législation sur les droits des patients et a été développée progressivement avec, entre autres, quelques Frères de la Charité comme Guislain et Triest il y a 200 ans.

La dépénalisation de l'euthanasie n'est pas seulement dépassée en l'an 2017, mais elle est aussi néfaste parce que certains médecins adeptes de l'euthanasie et qui la pratiquent voient ce traitement manifestement conçu pour mettre fin à la vie comme une simple procédure à laquelle on a recours en cochant une case, tout en respectant les directives de la commission sur l'euthanasie.

Chez les patients vulnérables souffrant d'affections psychiatriques, cette procédure a tendance à autoriser le suicide sous le couvert de l'euthanasie. Lorsqu'on nie le problème de l'euthanasie en tant qu'appel de détresse, en tant que tentative de suicide comme c'était clairement manifeste dans le cas du groupe de détenus qui demandaient l'euthanasie, on renonce aussi à l'impératif absolu selon lequel La Vie est digne d'être protégée.

En tant qu'humaniste libre-penseur, c'est aussi pour moi le plus grand bienfait de l'utopie• . Non à cause d'un dieu dans un ciel (avec tout le respect que je dois à cette conception), mais en raison de la perfectibilité et de l'adaptabilité de et pour l'homme dans le monde. L'être humain avec son autonomie de patient en relation de soins avec les personnes concernées qui lui sont les plus proches et dans son contexte spécifique de motivation.

Cette contribution ressemble de plus en plus à une confession, je m'en rends compte, avec mes remerciements, mais aussi malgré les réflexions sur l'euthanasie de mes Frères de la Charité.

Le Dr Marc Cosyns est généraliste spécialisé en éthique et en déontologie médicale. Il est membre de la direction de l'unité d'enseignement et de recherche de médecine généraliste et des soins de Santé de première ligne de l'UZ Gent.

16/08/2017 Auteur: Dr Marc Cosyns Source: MediQuality

https://www.mediquality.net/fr/web/MediQuality/-/is-euthanasie-bij-de-broeders-van-liefde-ee-daad-van-liefde-of-marketing-bijdrage-#_101_INSTANCE_D5Cj60cFGyKU_message_18425478